

**Accueil et accompagnement des personnes en difficultés
(Circonscriptions d'Action Sociale)****B 5****Objectif**

Assurer aux personnes en difficulté ou repérées comme vulnérables, les moyens de protection et/ou d'accompagnement nécessaire pour leur permettre de préserver, de retrouver ou de développer leur autonomie de vie.

Offrir aux familles le soutien relationnel, éducatif et sanitaire pour leur permettre de développer leurs capacités parentales dans le souci de l'épanouissement et de l'intégration de leurs enfants.

Type d'Aide

Accueil en permanence, visite à domicile ou consultation par un professionnel social, médical ou médico-social qualifié (assistant social, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de prévention, infirmière puéricultrice, médecin de PMI) pour apporter écoute, information, orientation, conseil, accompagnement, aides diversifiées individuelles et collectives adaptées.

Participation au développement social local sur les territoires d'intervention des circonscriptions, par la mise en place d'actions partenariales avec les autres intervenants

Bénéficiaires

Tout public en difficulté (hors spécialisation du Service Social de la Mutualité Sociale Agricole).

Contact**Lieux d'accueil**

L'accueil du public est réalisé au sein des CAS et également par la réalisation de permanences régulières dans de nombreuses communes du département.

Demande de renseignements

Auprès des sites de Circonscriptions d'Action Sociale :

Argenton	☎ 02 54 24 10 53
Le Blanc	☎ 02 54 37 03 67
Buzançais	☎ 02 54 84 05 24
Valençay	☎ 02 54 00 18 99
Châteauroux	☎ 02 54 27 73 05
La Châtre	☎ 02 54 48 23 08
Ardentes	☎ 02 54 36 58 00
Issoudun	☎ :02 54 21 20 41
Déols	☎ 02 54 22 25 42